

**ARRETE N° 396/2024**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE SELESTAT**

- VU** l'article L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant pouvoir au Maire de diriger la police locale et de prendre des arrêtés locaux ;
- VU** l'article L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux pouvoirs de Police du Maire ;
- VU** l'arrêté municipal modifié du 19 avril 1967 portant règlement général de la circulation sur le territoire de la Ville de Sélestat ;
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R 417-10, R 325-1 et suivants ;
- VU** le Code Pénal ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre d'une sortie du Camping-Car Club de France pour le Corso Fleuri, il est indispensable de réglementer le stationnement de tout véhicule, sur le parking du Lycée Schwilgué, du 8 au 12 août 2024

**arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Cinquante emplacements de stationnement situés sur le parking du lycée Schwilgué (cf. plan) sont réservés au stationnement des camping-cars du Camping-Car Club de France, du 8 au 12 août 2024.

**Article 2 :**

Tout véhicule contrevenant aux dispositions du présent arrêté est réputé être en stationnement gênant et fera l'objet d'une mise en fourrière.

**Article 3 :**

Les panneaux et les barrières matérialisant les réservations sont mis en place par le service Manifestations.

**Article 4 :**

M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de Police et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Rag/lpk  
PJ : plan

Fait à Sélestat, le 11 juillet 2024

Le Maire

  
Marcel BAUER

**Destinataires :**

Sous-Préfecture Sélestat-Erstein

M. le Président du Tribunal de Proximité

M. le Chef de Circonscription de la Sécurité Publique de SELESTAT

Gendarmerie Nationale

Service Police Municipale

Service Logistique

SIS 67 (arretes.sdis@sis67.alsace)

[dipn67-selestat@interieur.gouv.fr](mailto:dipn67-selestat@interieur.gouv.fr)

[ddsp67-boe-selestat@interieur.gouv.fr](mailto:ddsp67-boe-selestat@interieur.gouv.fr)

[smur@ghso.fr](mailto:smur@ghso.fr)

[operations.selestat@sdis67.com](mailto:operations.selestat@sdis67.com)

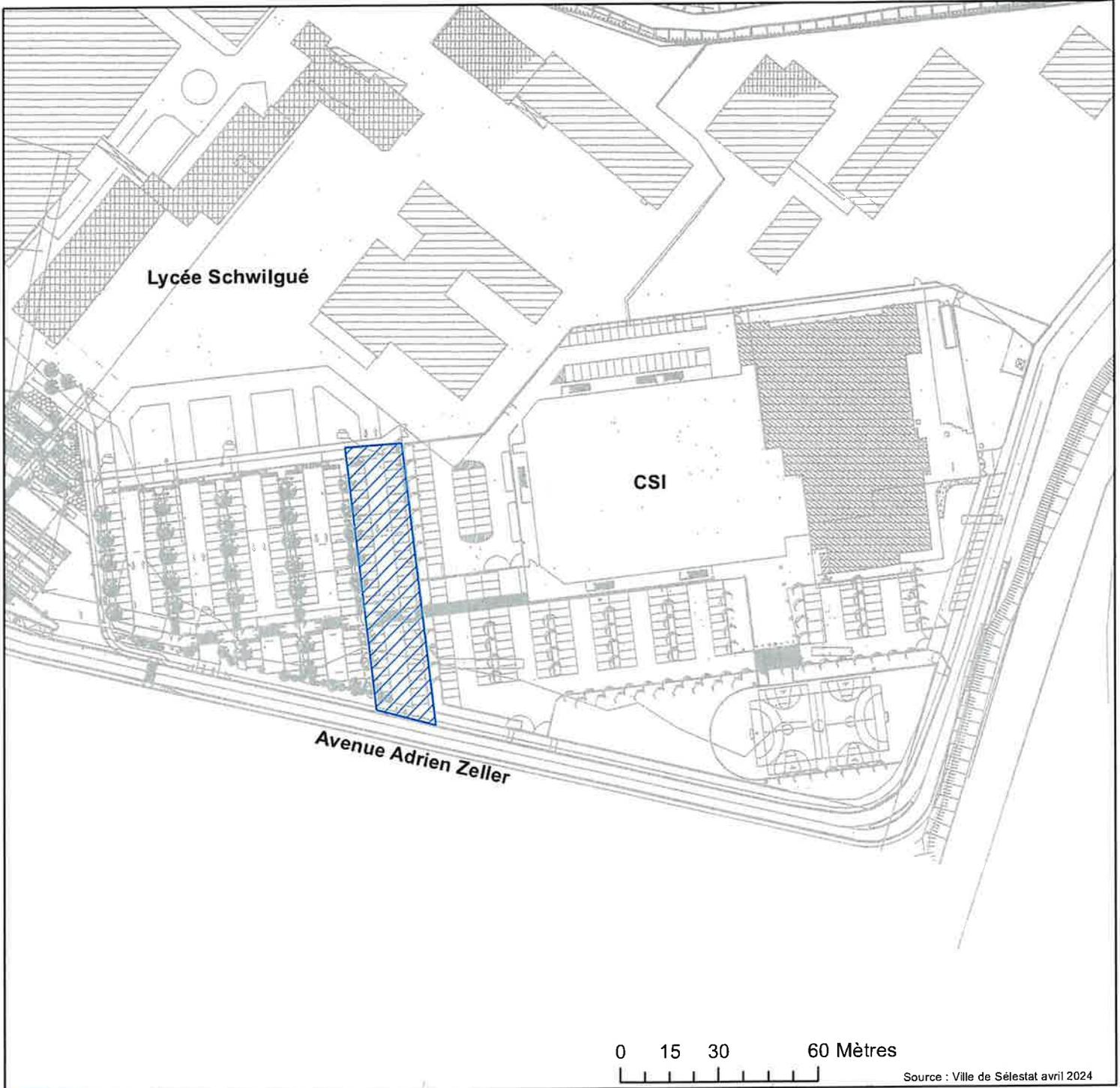
Service Réglementation et Affaires Générales

Permissionnaire

[Bambou.berthelot@gmail.com](mailto:Bambou.berthelot@gmail.com)

à afficher

VILLE DE SÉLESTAT – arrêté n° 396/2024 du 11 juillet 2024



 Parking réservé  
du jeudi 8 août 2024 au lundi 12 août 2024

Arrêté : N°

Le Maire :



Marcel Bauer

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le



ID : 067-216704627-20240711-ARR\_0396\_2024-AR